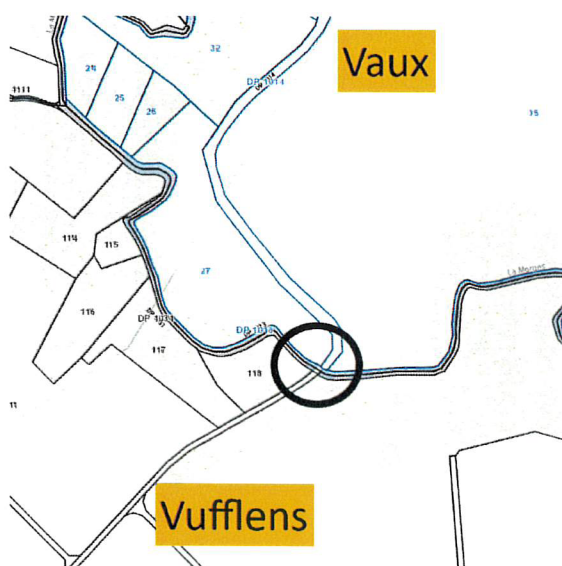




PREAVIS DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL GENERAL DE VUFFLENS-LE-CHATEAU

N° 07/06/22

**Objet : Demande de crédit pour la construction du Pont de Vualliemey
entre Vufflens-le-Château et Vaux-sur-Morges**



Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. PREAMBULE

L'ouvrage se situe entre les Communes de Vaux-sur-Morges et Vufflens-le-Château et permet le franchissement de la rivière « La Morges ».

Lors de l'été 2021 pendant la fermeture du village de Bussy-Chardonney pour les travaux de pose des feux de signalisation, nos routes communales ont été passablement sollicitées. Durant cette période nous avons constaté avec la Municipalité de Vaux-sur-Morges que le pont était bien endommagé sur sa partie supérieure. C'est à ce moment-là que nous avons décidé conjointement avec la Municipalité de Vaux-sur-Morges de demander une expertise de cet ouvrage.

Le 29 septembre 2021 une inspection visuelle a été réalisée par le bureau d'étude Nicolas Fehlmann Ingénieurs Conseils SA (NFIC). Un rapport d'étude a été rédigé et rendu aux Communes de Vaux-sur-Morges et Vufflens-le-Château, le 2 décembre 2021. L'étude a mis en évidence des dégradations structurelles significatives.

Vu l'état de l'ouvrage, son âge avancé et le nombre de mesures d'assainissement à entreprendre, le bureau NFIC a exprimé la recommandation de démolir, et reconstruire un nouveau pont. Il a également conseillé de procéder à cette rénovation dans un délai de 1-3 ans.



2. TRAVAUX PROJETES

En étudiant le rapport entre la réfection et la reconstruction d'un nouveau pont, nous avons constaté qu'il y avait une différence de prix d'environ CHF 40'000.-. La rénovation totale aura de plus l'avantage de garantir la résistance au poids des véhicules agricoles actuels (jusqu'à 40 tonnes).

Les Municipalités ont décidé de prendre la variante de la réfection complète du pont avec les mêmes gabarits et structures. En pratiquant de la sorte nous évitons de nouvelles demandes d'autorisation et une mise à l'enquête.

Des barrières de protection (glissières) seront installées selon les normes en vigueur.

Cette variante a l'avantage de prolonger la durée de vie de l'ouvrage à minimum 100 ans ainsi que de garantir le passage aux véhicules agricoles (jusqu'à 40 tonnes).

La volonté des deux Municipalités demeure l'interdiction aux véhicules de plus de 3,5 tonnes, avec autorisation pour les véhicules agricoles. Ainsi nous n'augmenterons pas le trafic sur cette route qui est déjà fortement fréquentée. L'effet rétrécissant de la route à la hauteur du pont sera toujours présent avec la même difficulté à croiser.

La durée des travaux est estimée à environ 8 semaines, et ils débuteraient à fin août en cas d'autorisation de la part du Conseil. La route entre Vaux-sur-Morges et Vufflens-le-Château sera fermée durant le chantier.

3. FINANCEMENT

Coûts des travaux du pont : (démolition, reconstruction, chaussée et revêtement, glissières, installation de chantier). Ce montant est calculé avec une augmentation de +15% dû à l'instabilité des prix actuels sur les matériaux de constructions.	CHF 120'000.-
Honoraires du bureau d'étude NFIC pour le suivi de chantier	CHF 32'310.-
Divers et imprévus à justifier sur facture finale	CHF 7'690.-
Total des Travaux (TTC)	CHF 160'000.-

Ce montant est à payer à parts égales entre Vaux-sur-Morges et Vufflens-le-Château, soit un montant de CHF 80'000.- chacune.

4. CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE VUFFLENS-LE-CHATEAU

- vu le préavis N° 07/06/22 de la Municipalité,
- entendu le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux selon le présent préavis pour autant que celui-ci soit aussi accepté par le Conseil Général de Vaux-sur-Morges.
2. d'autoriser la Municipalité à financer les travaux par la trésorerie courante ou par un emprunt.
3. d'octroyer à la Municipalité un crédit pour la reconstruction du pont de Vualliemey entre Vaux-sur-Morges et Vufflens-le-Château pour un montant de CHF 80'000.-
4. d'autoriser la Municipalité à amortir ce montant sur une période de 30 ans

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 23 mai 2022

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :  La Secrétaire : 
P. Siegwart M. Champod



Adopté par le Conseil général dans sa séance du 27 juin 2022

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président :  Le Secrétaire : 
P. Stalder A. Etchegaray